

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 5/7 - 2003, CAUSES TARIFAIRES 2003 et 2004
(EN MILLIERS \$)

No de Ligne	Écart	Budget Cause 2003	5 / 7 2003	Budget Cause 2004	Écart
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1	FRAIS REPORTÉS				
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9	IMMOBILISATIONS				
10					
11					
12					
13					
14	AMÉLIORATION DU RÉSEAU				
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26	TRANSMISSION - RÉSEAU				
27					
28					
29					
30	ENTREPOSAGE DU GAZ				
31					
32					
33					
34	INSTALLATIONS GÉNÉRALES				
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46	CONTRIBUTIONS				
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					

1
2
3 **ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**
4 **PRÉVISION 5/7 – 2003, CAUSES TARIFAIRES 2003 ET 2004**
5

- 6 1. Les montants présentés à la rubrique des programmes commerciaux représentent les
7 déboursés effectués aux clients entre trois et six mois après la signature de la nouvelle
8 vente. Le montant des programmes commerciaux de 2004 reflète donc en partie les
9 nouvelles ventes de 2003 et en partie celles de 2004. Le montant des programmes
10 commerciaux de 2003 reflète, quant à lui, en partie les nouvelles ventes de 2002 et en partie
11 celles de 2003. Le niveau des nouvelles ventes de 2002 était inférieur à celui de 2003 et de
12 2004, ce qui explique d'une part la hausse présentée cette année. D'autre part, la situation
13 concurrentielle plus difficile depuis le milieu de l'année 2003 et prévue pour l'année 2004
14 est un autre élément qui explique la hausse.
15
- 16 2. Nous avons augmenté le niveau d'investissement de 1,0 million \$ à 2,5 millions \$ afin de
17 permettre la réalisation de projets en regard du code CSAZ-662 concernant l'intégrité de nos
18 réseaux.
19
- 20 3. Afin de maintenir les dépenses d'amélioration du réseau en ligne avec le budget 2003, une
21 priorisation des rubriques de cette section a été faite, résultant en une diminution des
22 sommes attribuées à l'«entretien sécurité». Pour l'année 2004, nous avons augmenté le
23 budget de l'entretien sécurité de 1,25 million \$ afin de réaliser des projets relatifs à la
24 sécurité du réseau.
25
- 26 4. Pour l'année 2003, nous estimons que les investissements seront supérieurs de
27 2,5 millions \$ suite à la construction du bureau d'affaires de la Montérégie ainsi que la
28 majeure partie des déboursés de la construction du bureau d'affaires des Laurentides qui
29 devrait être complétée en début d'année 2004.
30
- 31 5. La cause 2003 fut basée sur une estimation préliminaire suite à l'implantation de SAP.

1 **Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de**
2 **la Régie de l'énergie (article 73 de la Loi)**

3 Afin de satisfaire à l'article ci-haut mentionné, les demandes d'autorisation pour les
4 investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 million de dollars, doivent être
5 faites par catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 6 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 7 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 8 • la justification des investissements en relation avec les objectifs visés;
- 9 • l'impact sur les tarifs;
- 10 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

11 La page 1 du présent document fournit les investissements qui sont prévus au cours de l'année
12 tarifaire 2003-2004. Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales à
13 savoir les frais reportés pour un total de 29,1 millions \$ et les immobilisations pour un total de
14 75,0 millions \$.

15 Les frais reportés comportent deux grandes catégories à savoir le développement informatique
16 (9,6 millions \$) et les programmes commerciaux (19,5 millions \$).

17 La page 7 de cette pièce fournit la description synthétique des investissements du
18 développement informatique.

19 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux
20 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de rétention
21 par voie de rabais à la consommation (PRRC). Ces investissements sont intégrés à l'analyse de
22 rentabilité des projets de développement de réseau qui sont présentés plus bas.

23 Les immobilisations sont à leur tour ventilées de la manière suivante :

- 24 • **Développement de réseau (34,2 millions \$) et contributions (5,8 millions \$)**

25 Les investissements prévus sous ces deux rubriques sont nécessaires pour assurer

1 le raccordement de la nouvelle clientèle. La page 8 du même document présente
2 une ventilation selon que les investissements nécessiteront une extension de réseau
3 subventionnée supérieure ou inférieure à 1,5 million ainsi que les investissements
4 nécessaires pour le raccordement sur et hors réseau.

5 Les projets de développement de réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité.
6 La rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des
7 dossiers tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement
8 (SCGM-2, document 6).

9 Les contributions correspondent à des subventions gouvernementales à recevoir sur
10 des projets réalisés en 2003. La page 9 de ce document fournit les données
11 comparatives. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

12 • **Amélioration du réseau (16,0 millions \$) et Transmission/ réseau (0,3 million \$)**

13 Investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution du
14 gaz naturel et la sécurité du réseau. Voici les explications des rubriques présentées
15 à la page 1 :

16 L'entretien préventif est constitué de projets mis en place par le service d'ingénierie
17 permettant un ajout important à l'actif afin de prolonger de façon significative sa vie
18 utile et de prévenir des incidents majeurs. Par exemple, le projet de sectorisation du
19 réseau sur l'île de Montréal a comme objectif d'effectuer un arrêt rapide de tout
20 échappement de gaz incontrôlable en cas d'incident majeur et exceptionnel. Les
21 modifications majeures des contrôles dans les postes de livraison font aussi parties
22 des programmes d'entretien préventif.

23 L'entretien sécurité est constitué de projets ayant aussi pour but de prolonger de
24 façon significative la durée de vie de l'équipement. Ils sont mis en œuvre afin
25 d'améliorer la sécurité des personnes, du réseau et de l'approvisionnement gazier.
26 Le remplacement de conduites ou d'accessoires corrodés, de conduites en acier
27 recouvertes de braies de houille, de conduites en aluminium sont quelques exemples
28 de projets entrepris sous cette rubrique.

1 Les branchements d'immeubles sont remplacés lorsqu'il y a modification d'une
2 conduite principale ou dans le cas de fuite. Certaines modifications peuvent aussi
3 être requises sur les branchements, sur les régulateurs et sur les joints mécaniques.

4 Le programme annuel de protection cathodique consiste au remplacement ou à
5 l'installation d'anodes sacrificielles et de redresseurs de courant dans le but de
6 maintenir une différence potentielle entre la conduite et le sol environnant afin de
7 préserver la conduite.

8 Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le
9 remplacement des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-
10 conformité a été apposé suite à leur inspection.

11 Les investissements au niveau des régulateurs de pression sont effectués à chaque
12 année pour la construction ou la rénovation de postes de détente et pré-détente, de
13 postes de mesurage, de postes de vannes et pour la peinture de ces postes dans le
14 but d'en prolonger la vie utile.

15 Au niveau des postes de livraison, des améliorations sont apportées à chaque
16 année, telles que : le remplacement d'échangeur de chaleur, l'installation d'éclairage,
17 d'abris, de réservoirs et de systèmes d'odorant.

18 Des investissements sont requis annuellement au niveau des conduites principales
19 afin d'effectuer des remplacements mineurs et aussi, le remplacement de vannes de
20 sectionnement.

21 Au niveau du réseau de transmission, divers travaux sont effectués visant
22 l'amélioration, le remplacement ou la protection des actifs.

23 La page 1 de ce document présente la description synthétique ainsi que la ventilation
24 des coûts de ces investissements. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente
25 demande tarifaire.

1 • **Entreposage du gaz (0,8 million \$)**

2 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes
3 (ex. : Code Z-276) de l'Association Canadienne de Normalisation, d'assurer la
4 fiabilité et la sécurité entourant l'usine de liquéfaction et d'améliorer les procédés.
5 L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

6 • **Installations générales (20,8 millions \$)**

7 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des
8 installations générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques
9 présentées à la page 1 :

10 Les investissements au niveau de la structure et de l'amélioration se composent de
11 projets de modernisation des infrastructures comme le programme d'acquisition et
12 de construction de nouveaux bureaux d'affaires (présenté dans un dossier spécifique
13 à la Régie, R-3509-2003), l'aménagement des bureaux d'affaires ainsi que les
14 améliorations locatives s'il y a lieu.

15 Des sommes sont aussi allouées pour le mobilier et les équipements de bureau dans
16 le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux d'affaires
17 et aussi, d'assurer une meilleure sécurité au niveau de nos installations.

18 Les investissements au niveau de l'équipement de transport et la machinerie lourde
19 sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge moyen à
20 un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation.

21 A chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et
22 des équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les équipements
23 essentiels au bon déroulement des opérations.

24 Les équipements de communication et d'informatique sont constitués de montants
25 investis dans la téléphonie et divers équipements de télécommunication.
26 L'équipement informatique est constitué de plusieurs projets dont le remplacement

1 d'équipements, la mise à niveau du matériel et des serveurs.

2 La page 1 de ce document présente la description synthétique ainsi que la ventilation
3 des coûts de ces investissements. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente
4 demande tarifaire.

5 • **Frais généraux capitalisés (8,7 millions \$)**

6 Investissement correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des
7 investissements ci-haut mentionnés. L'impact sur les tarifs est intégré dans la
8 présente demande tarifaire.

9 L'ensemble de ces investissements a un impact sur la fiabilité du service de distribution et
10 la sécurité du réseau.

DETAIL DES ADDITIONS A LA BASE DE TARIFICATION
DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE
PREVISION 5/7/2003 ET CAUSES TARIFAIRES 2003 ET 2004
(en milliers \$)

No de <u>ligne</u>			<u>ECART</u>	<u>BUDGET</u>	<u>PREVISION</u>	<u>BUDGET</u>	<u>ECART</u>
			(1) (3 - 2)	<u>CAUSE 2003</u> (2)	<u>5/7/2003</u> (3)	<u>CAUSE 2004</u> (4)	(5) (4 - 3)
1	Bureautique	(a)	1 253	1 780	3 032	5 275	2 243 (c)
2	Infrastructure technologique - Exploitation		(325)	914	589	755	166
3	Service à la clientèle	(b)	1 873	1 034	2 906	1 927	(979)
4	Banques de données - Clients		465	325	790	1 655	865
5	Système de gestion intégré		(32)	9 790	9 758	0	(9 758) (d)
6	Autres		287	0	287	0	(287)
7	<u>TOTAL</u>		<u>3 520</u>	<u>13 842</u>	<u>17 362</u>	<u>9 612</u>	<u>(7 750)</u>

Notes:

- (a) Coûts non prévus encourus par l'équipe de développement de SAP afin de refaire les tests intégrés suite à l'implantation des modifications nécessaires à la mise à jour du produit SAP pour effectuer le passage de 2002 à 2003.
- (b) Développements nécessaires au maintien et à l'amélioration du service à la clientèle; tel la refonte de la facture, la mise à niveau de la plate-forme en téléphonie et l'abonnement des factures avec Postel de Postes Canada.
- (c) Mise à niveau des systèmes et des logiciels en place requise pour maintenir et optimiser l'outil de gestion intégré "SAP " Ce projet d'investissement est supérieur à 1,5 million\$ et sera déposé à la Régie ultérieurement.
Mise à niveau des logiciels de gestion de réseaux locaux et de bureautique tel que présenté dans un dossier spécifique à la Régie (R -3511-2003)
- (d) Projet terminé - Voir SCGM-6, Document 8

**DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
PRÉVISION 5/7 - 2003 , CAUSES TARIFAIRES 2003 et 2004
(EN MILLIERS \$)**

No de Ligne	Budget Cause 2003	5 / 7 2003	Budget Cause 2004
	(1)	(2)	(3)
1	<u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU :</u>		
2			
3	Projets d'extensions supérieurs à 1,5 M\$ soumis à		
4	la Régie :		
5			
6	durant l'exercice 2002 (aucun dossier n'a finalement été soumis)	3 600	
7			
8			
9	Projets d'extensions subventionnés inférieurs à 1,5 M\$ *	9 300	17 825
10			5 000
11			
12	Projets de raccordement:		
13			
14	Sur réseau	7 477	16 862
15			15 536
16	Hors réseau	10 592	5 884
17			13 620
18		<u>18 069</u>	<u>22 746</u>
19			<u>29 155</u>
20			
21	<u>Total développement du réseau</u>	<u>30 969</u>	<u>40 571</u>
22			<u>34 155</u>
23	Les projets de développement du réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité.		

* Aucun des investissements de moins de 1,5 M\$ ne correspond à des engagements s'échelonnant sur plusieurs années.

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES
PRÉVISION 5/7 - 2003 , CAUSES TARIFAIRES 2003 et 2004
(EN MILLIERS \$)

No de Ligne	Budget Cause 2003	5 / 7 2003	Budget Cause 2004
	(1)	(2)	(3)
1	<u>SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES :</u>		
2			
3			
4	Subventions à recevoir pour des projets		
5	complétés à l'automne 2002	(10 100)	(9 000)
6	2003		(5 800)
7			
8			
9			
10			
11	Total des subventions gouvernementales	<u>(10 100)</u>	<u>(9 000)</u>
		<u>(5 800)</u>	